

Image not found or type unknown



Rupture CDD conséquences indemnités pôle emploi

Par **juliecherbo**, le **18/09/2020** à **19:03**

Bonjour, rnrnJ'ai été licencié par mon employeur et ce dernier me dispense de mon préavis jusqu'au 18 octobre. J'ai trouvé un autre emploi en CDD (5 mois) que je vais commencer pendant ma dispense. Je ne serai inscrite à pôle emploi qu'à partir du 18 octobre puisque mon solde de tout compte sera versé à cette date. rnrnLa question que je me pose est la suivante : rnrnSi je rompt mon nouveau contrat en CDD pendant la période d'essai et avant d'être inscrite le 18/10 (pas sur que cela me plaise) est ce que cela aura des conséquences sur mes futures indemnités pôle emploi ? rnrnMERci de votre retour, c'est très important.